

## SÉANCE DU 10 AVRIL 2015

---

**Ordre du jour :**            **Participation 2015 MJC DU VUACHE**  
                                 **NICOT : convention pour le contrôle des nouvelles installations autonomes**  
                                 **Bail pour la Maison des Assistantes Maternelles (MAM)**  
                                 **Ferme Claire : attribution du logement n° 4D**  
                                 **Résidence du Bourg : attribution du logement n°5**  
                                 **Travaux en cours**  
                                 **Questions diverses**

---

Le vendredi 10 avril 2015 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Minzier s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Véronique LEGENDRE, Jacques MENU, Cédric ROMAND, Philippe NAVET, Jean-Claude TIMMERMAN, Karine VEYRAT, Jacques VUICHARD, André MORARD, Patrice GAILLARD, Lydie GALL, Laëtitia SEBERT, Anne-Marie BAUDET, Thierry MERLE

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Lydie GALL

---

### **Participation 2015 MJC DU VUACHE**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention entre les communes partenaires et la MJC du Vuache et précise que 70 Minzierois ont adhéré à la MJC du Vuache en 2014. Il indique que le montant de la participation de la commune de Minzier pour l'année 2015 est de 9.645 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la participation 2015 qui s'élève à 9.645 € pour la commune de Minzier et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir établir le mandat s'y rapportant. Les crédits budgétaires ont été inscrits au budget 2015.

### **NICOT : convention pour le contrôle des nouvelles installations autonomes**

Les contrats signés avec le cabinet de contrôle NICOT pour les contrôles des installations d'assainissement autonome expirant, il y a lieu de les reconduire.

Monsieur le Maire fait lecture des deux nouvelles conventions pour le contrôle des installations d'assainissement autonome (une pour les installations existantes et une pour les nouvelles) établie entre la Commune et le cabinet de contrôle NICOT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention établie par le cabinet NICOT pour le contrôle des installations existantes d'assainissement autonome et la convention pour le contrôle des nouvelles installations d'assainissement autonome.

### **Bail pour la Maison des Assistantes Maternelles (MAM)**

Dans l'attente de la réponse de la PMI du département pour l'ouverture de la MAM, il est impossible à la commune de concéder un bail professionnel avec la MAM sur les appartements 2 et 3 situés à L'ECULE.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'établir provisoirement deux contrats de location classiques aux noms des personnes porteuses du projet, Mme Nadine DUJARDIN et Mme Christelle GIROUD,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer :

- l'appartement n° 2 situé à L'Ecule à Mme Nadine DUJARDIN et Mme Christelle GIROUD pour un montant mensuel de 192,50 € et des charges mensuelles à hauteur de 13 € à compter du 15 avril 2015

- l'appartement n° 3 situé à L'Ecule à Mme Nadine DUJARDIN et Mme Christelle GIROUD pour un montant mensuel de 277,50 € et des charges mensuelles à hauteur de 13 € à compter du 15 avril 2015

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### **Ferme Claire : attribution du logement n°4D**

Suite au départ de Mme Marie-Lucrèce BASSO de l'appartement n°4d de la résidence « La Ferme Claire », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer ledit appartement à Mme ALVES Karine pour un montant mensuel de 547 € et des charges mensuelles à hauteur de 110 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### **Résidence du Bourg : attribution du logement n°5**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2014 mentionnant le prix des loyers des appartements situés à la Résidence du Bourg fixé à 14 € le m<sup>2</sup> ainsi que la délibération du 13 février 2015 concernant l'attribution des logements 1, 2, 3, 4 et 6 aux différents locataires.

Il rappelle que l'appartement n°5 de la résidence Du Bourg est encore disponible et informe que Monsieur COURVOISIER Brandon et Madame GRAS Sophie sont intéressés par l'appartement n° 5, d'une superficie de 59,85 m<sup>2</sup>, pour un loyer mensuel de 837 € et des charges mensuelles estimées à 100 €.

Il propose donc au Conseil Municipal d'attribuer dès le 1<sup>er</sup> juin 2015 le logement n°5 à Monsieur COURVOISIER Brandon et Madame GRAS Sophie pour un loyer mensuel de 837 € et des charges mensuelles estimées à 100 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### **Travaux en cours**

La résidence du Bourg : les derniers travaux ont été effectués ce vendredi 10 avril.

Trottoirs au Châtelard : la réception de fin de chantier a eu lieu ce même jour.

Projet d'assainissement collectif et eau potable au Crêt (depuis le cimetière jusqu'au croisement de la route de Néplier et la route des Devins) : Après une étude faite par Profil Etude pour l'assainissement collectif et l'amélioration de la desserte en eau potable depuis le cimetière jusqu'au croisement de route de Néplier, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour que le cabinet Profil Etude établisse des relevés topographiques.

### **Questions diverses**

Urbanisme : Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

Association des Producteurs du Vuache : Suite à l'assemblée générale, Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association des Producteurs du Vuache fait don de la facture des friandises distribuées aux enfants durant le marché de Noël 2013 d'un montant de 405 €.

L'ensemble du Conseil Municipal remercie l'association des Producteurs du Vuache pour ce geste. Par ailleurs, Monsieur le Maire a proposé à l'association des Producteurs du Vuache d'organiser le 30 août 2015 « l'assiette du producteur » après l'apéro citoyen. L'association a donné son accord, le Conseil Municipal accepte cette proposition, il reste à définir la gestion de la buvette lors du repas.

Test acoustique à la salle des fêtes : Afin d'évaluer les nuisances sonores de la salle des fêtes, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de la société REZ'ON située à VILLAZ (74370) pour un test acoustique à concurrence de 1.180 € HT (prix forfaitaire) ; à l'issue de ce test une décision sera prise pour l'installation d'un limiteur de son.

Après discussion, le Conseil Municipal valide le devis de la société REZ'ON située à VILLAZ (74370) pour un test acoustique à concurrence de 1.180 € HT (prix forfaitaire).

**Spectacle pyrotechnique** : Pour la fête du lac prévue le week-end des 26, 27 et 28 juin prochains, la société Euro-Distribution propose, comme l'an dernier, un feu d'artifices pour un montant de 3.600 € TTC. Monsieur le Maire précise que des sponsors seront sollicités.

**Réunions du Conseil Municipal** : les deux prochaines réunions auront lieu exceptionnellement les jeudis 7 mai 2015 à 20 h 30 et 11 juin 2015 à 20 h 30.

**Extincteur à Chamoux** : l'extincteur sera très prochainement réinstallé.

**Location salle des fêtes** : la commission « salle des fêtes », composée de Véronique LEGENDRE, Thierry MERLE, Jacques MENU, Jacques VUICHARD, Patrice GAILLARD et Jean-Claude JACQUET, se réunira pour discuter des tarifs et de la gestion de la salle communale.

**Jardins de Haute-Savoie** : le 1er nettoyage est prévu le mercredi 15 avril 2015, rendez-vous à 17 h 15 devant le hangar communal.

**Concours de fleurissement** : Lydie GALL rappelle que les inscriptions sont prises jusqu'au 31 mai prochain. La remise des prix aura lieu en fin d'année.

**Nettoyage de printemps** : Monsieur le Maire rappelle la journée nettoyage fixée le samedi 18 avril 2015 à 9 h 00 devant la mairie.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.